



Association Française de Sociologie
RT3 « Normes, déviances et réactions sociales »
en partenariat avec le
RT 21 « Mouvements sociaux »

Appel à communication pour le colloque
« Regards croisés sur la régulation sociale des désordres »

Les 26 et 27 octobre 2010 à l'Institut du Développement Social (Rouen)

La mutation des formes de régulation sociale et économique, l'intensification des rapports de domination, le développement de logiques sécuritaires et la raréfaction des espaces de conflit institutionnalisés libèrent l'expression de phénomènes de violences polymorphes et complexifient les processus du contrôle social. Dans ce contexte, la compréhension des transformations de la régulation sociale des désordres nécessite l'articulation des analyses relatives aux normes et aux déviances avec celles visant à penser la réorganisation du contrôle social et les modes d'engagement des acteurs chargés de réagir aux désordres, à la délinquance et aux violences, aussi bien dans le champ pénal (police, justice) que dans le monde du travail social, de l'école, des sports collectifs, etc. Le RT 3 « Normes, déviances et réactions sociales » en partenariat avec le RT 21 « Mouvements sociaux » de l'Association Française de Sociologie ont donc souhaité organiser un colloque intitulé « **Regards croisés sur la régulation sociale des désordres** », qui se tiendra à Rouen les 26 et 27 octobre 2010.

Sur fond de mutations socio-économiques profondes, alors que l'insécurité civile n'est plus tant perçue comme la contrepartie des libertés offertes par la vie urbaine mais bien plus comme un risque pour la collectivité, la question du contrôle social des déviances se pose avec acuité. Face à la montée des préoccupations sécuritaires, dans un contexte de transformation de l'action publique en général, les politiques de prévention des désordres et de lutte contre la délinquance constituent des enjeux majeurs tant au plan national qu'au niveau local.

A travers cette journée d'étude, il s'agit de soulever la question de la police des villes au sens large, de se pencher sur l'ensemble des réponses apportées par les pouvoirs publics et les autres acteurs professionnels et sociaux pour assurer le bon ordre, éviter les débordements et pacifier les territoires. Les communications proposées porteront sur les formes actuelles de régulation des désordres, quelles que soient les sphères d'action concernées.

A l'échelle des zones urbaines, périurbaines ou rurales, il convient notamment d'identifier les espaces et les publics visés, les lieux qui, peu ou prou, font l'objet d'un mode de *policing*. On pense à l'évidence à la rue, aux espaces publics, mais aussi aux transports en commun, aux établissements scolaires, aux centres commerciaux, aux stades, aux lieux de sorties nocturnes ou encore aux parties communes de l'habitat collectif, voire même à la sphère privée, celle du foyer familial, considérant par exemple que les mesures d'aide à la parentalité sont désormais conçues comme un levier spécifique des plans de prévention de la délinquance.

Il s'agit aussi de rendre compte du redéploiement des dispositifs de contrôle social et de la pluralité des acteurs mobilisés, d'analyser la redistribution des rôles et le renouvellement des formes de gouvernance en matière de gestion des désordres. Cela renvoie à la reconfiguration des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, à la redéfinition des frontières entre le secteur public et le secteur privé, au repositionnement des institutions répressives traditionnelles et à l'émergence de nouveaux segments professionnels dans le champ de la prévention de la délinquance. Assurément, les systèmes locaux de sécurité s'hybrident et se complexifient.

Face à cette extension du policing à toutes les sphères de la vie sociale, il convient aussi de caractériser les modes de subjectivation qui en procèdent, voire les nouvelles formes de résistance et d'action collective qu'elle suscite, c'est-à-dire dans quelle mesure elle affecte les capacités d'agir des individus, habitants ou usagers des espaces et des lieux publics, au-delà des déviances et des réactions qu'elle génère. En effet, on peut se demander comment cette extension du policing est encore compatible avec des dispositifs de contrôle social supposant l'autonomie des acteurs et des formes de « coproduction de sécurité » par la société civile. On pense notamment au développement exponentiel de la « vidéoprotection », qui se surajoute à des dispositifs de prévention situationnelle ou de sécurité urbaine passive déjà étoffés, tout en étant l'instrument de formes de plus en plus répressives de contrôle social. Et on songe aussi au « community policing » tel qu'il a été mis en œuvre dans l'univers anglo-saxon, et dont on peut se demander s'il implique encore bien la community. Ce nouveau policing cherche-t-il seulement à contrôler les déviances, ou aussi à contenir la capacité même des communautés et des réseaux sociaux à produire de nouvelles formes de contrôle social ?

Parallèlement, il importe donc de discuter des orientations et des significations des politiques mises en œuvre, de s'interroger sur leur portée et leurs limites en regard des objectifs poursuivis et des modèles d'action promus, par exemple en matière de prévention (sociale, situationnelle), de police (de proximité, d'intervention) ou de justice (punitif, restauratrice, réhabilitative). Comment ces différents référentiels s'actualisent-ils et s'articulent-ils en pratique ? Il s'agit d'apporter un éclairage sociologique sur les doctrines professionnelles, les logiques d'intervention, les modes opératoires, les technologies utilisées, et d'apprécier leurs impacts dans les divers champs d'action considérés.

Cet appel à communication, volontairement large et transversal, ne privilégie aucun axe de réflexion en particulier. Les thèmes des sessions de la journée d'étude seront définis sur la base des propositions de communication retenues.

Comité d'organisation :

Manuel Boucher (LERS-IDS/CADIS-EHESS – responsable du RT 3) ;

Nicolas Hourcade (Ecole centrale de Lyon/CADIS-EHESS – membre du bureau du RT 3) ;

Virginie Malochet (CESDIP – membre du bureau du RT 3) ;

Mohamed Belqasmi (LERS-IDS) ;

Geoffrey Pleyers (FNRS-Université de Louvain – co-responsable du RT 21) ;

Alexandre Piettre (CSPRP-Université Paris VII – membre du bureau du RT 21).

Comité scientifique :

Evelyne Baillergeau (Université d'Amsterdam, Pays-Bas) ;

Claudio Bolzman (Haute Ecole du Travail Social de Suisse Occidentale) ;

Véronique Bordes (CREFI-T/Université Toulouse 2 Le Mirail) ;

Lena Dominelli (Université de Durham, Grande-Bretagne) ;

Jacques Donzelot (Université Paris X - Nanterre) ;

Maryse Esterle-Hédibel (CESDIP/IUFM du Nord Pas de Calais) ;

Walter Greco (Université de Calabre, Italie) ;

Didier Lapeyronnie (Université Paris IV - La Sorbonne) ;
Eric Marlière (LERS-IDS) ;
Gérard Moussu (IRTS Aquitaine) ;
Laurent Mucchielli (CNRS/CESDIP) ;
Philippe Robert (CNRS/CESDIP) ;
Alain Vulbeau (Université Paris X - Nanterre) ;
Michel Wieviorka (CADIS/FMSH).

- 1 – Les propositions de communication devront indiquer : nom, prénom, adresse électronique et institution d'attache du ou des auteur(s). Elles n'excéderont pas 1500 signes (espaces compris), être rédigés en français ou en anglais et devront parvenir **au plus tard le 30 mai 2010**, sous format Word, à lers@ids.fr

- 2 - Les avis du comité de sélection seront transmis aux auteurs fin juin 2010. Les textes intégraux des propositions retenues ne devront pas excéder **35 000 signes** (espaces compris, notes et bibliographies incluses) et devront être transmis **au plus tard le 30 septembre 2010**.

- 3 - A la suite du colloque, les meilleurs articles sélectionnés par le comité scientifique feront l'objet d'une publication.